



INTERPELLATION URGENTE

Auteur Joachim Felix Correia et Blaise Carron, PS
Objet Droits de douane punitifs américains: le Conseil d'État doit agir
Date 09/09/2025
Numéro 2025.09.329

Actualité de l'événement

Avec l'entrée en vigueur des droits de douane punitifs américains de 39% le 7 août 2025, l'industrie valaisanne se heurte à un nouveau défi de taille: des entreprises clés sont d'ores et déjà confrontées à des hausses massives de leurs coûts, ce qui est une menace directe pour leur compétitivité et pour l'emploi. Le problème est urgent et appelle une action immédiate.

Imprévisibilité

L'introduction de droits de douane d'une telle ampleur n'avait été ni annoncée ni prévue. La décision de l'administration américaine a été une surprise et touche de plein fouet le Valais, dont plus de 21% des exportations sont destinées au marché américain. L'évolution des conflits commerciaux est incertaine, ce qui rend d'autant plus urgente l'élaboration d'un plan de crise cantonal.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Sans mesures immédiates, des arrêts de production, des reports d'investissements, des délocalisations et des pertes d'emplois sont à craindre. Le Conseil d'État doit agir sans délai afin d'atténuer les conséquences sociales et économiques pour le canton et adresser des revendications concrètes à la Confédération. Tout retard ne fera qu'aggraver les dégâts.

Le Valais est l'une des régions intra-alpines les plus industrialisées d'Europe. Les droits de douane imposés par le président Trump, qui s'élèvent généralement à 39% et grimpent à 50% pour les produits en acier et en aluminium, ainsi que la menace d'une hausse massive des prix des médicaments aux États-Unis, ont un impact considérable sur les entreprises valaisannes dépendantes des exportations. Le Valais compte parmi les cinq cantons les plus touchés, et notre forte dépendance à l'égard du marché américain aggrave les choses: plus de 21% de l'ensemble des exportations valaisannes sont destinées aux États-Unis. Les répercussions sur les commandes, la production et l'emploi ne sont pas encore connues, mais tout porte à croire qu'elles seront considérables.

La situation est particulièrement critique pour les entreprises clés qui dépendent des exportations, notamment les producteurs d'aluminium NOVELIS et CONSTELLIUM à Sierre/Steg, le fabricant de lames de scie SCINTILLA/BOSCH à Saint-Nicolas, les sociétés de technologie médicale JABIL à Rarogne et GOMINA à Niederwald, ainsi que les groupes chimiques et pharmaceutiques LONZA et ARXADA à Viège et les entreprises du site chimique de Monthey telles que SYNGENTA, BASF et HUNTSMANN. En outre, les sites ETA à Sion et STEIGER à Vionnaz, ainsi que de nombreux fournisseurs, sont aussi directement concernés. Au total, entre 12 000 et 15 000 emplois sont menacés dans le canton.

Ces entreprises sont confrontées à des hausses massives des coûts qui menacent directement leur compétitivité et les emplois dans le canton. Sans mesures immédiates, des délocalisations de production, des reports d'investissements et des pertes d'emplois sont à craindre, la menace venant d'un changement d'implantation permanent.

Si les négociations avec les États-Unis relèvent de la compétence de la Confédération, le gouvernement cantonal a la responsabilité de limiter les conséquences pour les employés et les entreprises et de protéger et promouvoir efficacement les emplois. Sans stratégie cantonale, le Valais risque de subir des dommages sociaux et économiques considérables. Le canton doit donc soumettre à la Confédération des revendications et des questions de manière ciblée, tout en préparant ses propres stratégies et solutions afin de représenter efficacement les intérêts de l'industrie et des employés valaisans.

Conclusion

Vu la situation critique dans laquelle se trouve l'industrie valaisanne tournée vers l'exportation, nous souhaitons savoir du Conseil d'État:

1. Où et comment le Conseil d'État est-il intervenu concrètement à Berne jusqu'ici afin d'éviter ou d'atténuer les conséquences du coup de massue douanier de 39% pour l'industrie valaisanne?
2. Quelle stratégie le Conseil d'État poursuit-il afin de protéger les entreprises valaisannes face aux droits de douane punitifs américains, de renforcer leur résilience, de préserver les emplois, les salaires et les places d'apprentissage et de réduire la dépendance vis-à-vis du marché américain, sans compromettre la stabilité économique et sociale des régions concernées?
3. Quelles mesures le Conseil d'État envisage-t-il de prendre afin d'empêcher les entreprises de profiter de la crise pour péjorer les conditions de travail de leurs employés, notamment via un allongement du temps de travail?
4. En cas de chômage technique, seuls 80% du salaire sont versés, ce qui ne suffit pas pour vivre lorsque les revenus sont faibles. Le Conseil d'État envisage-t-il des mesures compensatoires pour les revenus les plus bas?
5. Plusieurs entreprises ont déjà bénéficié de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) avant que ne tombent les décisions concernant les tarifs douaniers du président Trump. Le Conseil d'État envisage-t-il des mesures supplémentaires pour les entreprises qui auraient épuisé leur RHT, le cas échéant sous certaines conditions (pas de distribution de dividendes, taille de l'entreprise, p. ex.)?
6. Quelles mesures le Conseil d'État a-t-il prises pour que la durée maximale des RHT soit prolongée à 24 mois?
7. Compte tenu de la situation, le Conseil d'État envisage-t-il d'accorder des prêts ou des cautionnements extraordinaires aux PME valaisannes impactées par les droits de douane?

8. Dans la «NZZ» du 3 septembre 2025, le professeur émérite Thomas Cottier proposait que la Confédération prenne en charge la différence entre 15% et 39% des droits de douane, de sorte que les entreprises concernées telles que Scintilla n'auraient que 15% à payer. Ce taux resterait certes élevé, mais serait plus supportable. Le Conseil d'État soutient-il ces propositions, qui sont dans l'intérêt du Valais?

9. Comment le Conseil d'État évalue-t-il les conséquences possibles d'une augmentation des droits de douane punitifs américains sur les exportations pharmaceutiques pour les entreprises suisses et valaisannes ainsi que pour la population, notamment pour ce qui est d'un renchérissement potentiel des médicaments, d'une hausse des primes d'assurance maladie et de délocalisations de la production? Quelles mesures et stratégies le Conseil d'État a-t-il mises en place pour atténuer pareils risques?